

## 26 a. Autographe de Mademoiselle de Cicé, présentant sa défense au Procès de la Machine infernale, 1801<sup>1</sup>

Dans 'Arrestations et Procès de Marie-Adélaïde Champion de Cicé' p. 11-13

Je désire que ma conduite soit connue, en voici l'exposé.

Je n'ai point à me reprocher d'avoir entré dans **aucun complot**, ni d'en avoir eu connaissance. J'ai pu commettre **une imprudence** en procurant à une personne que je ne connaissais pas l'asile qu'on me demandait ; à cela, je réponds que j'ai eu à peine le temps de réfléchir, l'occasion de rendre ce service se présentant au moment même, puisque c'est à l'instant que Mme de Gouyon et Melles ses filles me quittaient, que j'ai eu la pensée de proposer à la mère de l'emmener avec elle, et de s'informer de ma part, si Mme Duquesne voulait bien recevoir pour 2 ou 3 jours un homme dans les papiers n'étaient pas en règle, qui vivait fort tranquillement à Paris, mais qui craignait que les visites qu'on faisait alors plus fréquentes, ne donnassent occasion de visiter ses papiers ; qu'il me demandait à loger que pour le moment, devant aller à la campagne dans sa famille.

Je ne me suis point informée de nom ni du pays de cet homme ; je n'ai considéré que sa position telle que je viens de la représenter. Je n'ai su son nom, et tout ce qu'on en a dit que depuis l'arrestation. Il ne m'avait été nullement annoncé, si une personne qui, comme je l'ai dit, n'est pas Mr de Limoëlan, ne m'avait engagée à procurer un logement.

Je proteste qu'elle n'a été portée à le faire que par un mouvement de charité, étant aussi éloignée que moi de faire le mal et de la soupçonner. Je me suis abstenue de la nommer et je n'ai garde de la faire, puisque son innocence ne la mettrait pas plus à l'abri du soupçon que la mienne. Cette personne n'est point coupable, j'en suis certaine, c'est une injustice de la faire soupçonner de l'être. **La loi naturelle** m'impose le devoir de ne pas faire aux autres, ce que je ne voudrais pas qu'on me fit ; la religion consacre ce principe. **Ce n'est point de crime que je voile à la justice, c'est l'innocence que je mets à couvert par mon silence.** Cette personne n'a pas plus de connaissance que moi de l'horrible complot, sur lequel elle ne peut donner aucun trait de lumière. Je suis assurée de son ignorance et je n'ai aucun doute là-dessus. Mais en supposant que par impossible, la sensibilité naturelle pour un malheureux l'eut égarée, lui eut fait illusion, et qu'elle eut soupçonné cet homme inconnu dont on lui parlait, elle n'aurait jamais pu me compromettre de cette manière ainsi que les autres personnes. Cela ne peut se supposer de la part d'une personne honnête, et telle est certes celle qui m'a parlé. Cet homme ne lui avait pas été plus annoncé qu'à moi et lui est tout aussi inconnu, n'ayant pas même su son nom. Je proteste que la proposition qu'on lui a faite n'a été acceptée, comme je l'ai dit, que parce qu'on m'en a donné connaissance au moment du départ de Mme de Gouyon. N'ayant aucun autre moyen, sans ce fait de circonstance, la chose fut demeurée là et on n'eut eu qu'un refus. C'est une preuve de la simplicité avec laquelle j'ai agi, sans avoir le temps de faire de réflexion, en suivant la première idée qui s'est présentée, qui ne comportant point de délibération, le tout n'ayant pas duré 5 minutes.

Je suis aussi témoin que cette personne qu'on voulait que je nomme, a éprouvé autant d'horreur et d'indignation que j'en ai ressenties lorsque j'ai appris l'horrible complot depuis l'événement. Dans cette occasion, comme dans plusieurs autres, **j'ai béni la Providence de la conservation du Premier Consul.** Cette Providence qui veille sur nous, l'a soustrait aux dangers qui menaçaient ses jours, sans doute pour le

---

<sup>1</sup> Ce texte fut-il remis aux juges ou lu au cours du procès, nous l'ignorons.

rendre plus que jamais le protecteur de cette divine religion, si chère à mon cœur, la seule capable de faire notre bonheur, de cette religion de Jésus-Christ, qui m'apprend à aimer mes semblables, à leur faire le peu de bien qui dépend de moi, à leur en désirer davantage, à ne faire et à ne désirer jamais de mal à personne, sous quelque prétexte que ce soit. Elle m'apprend encore, lorsque ma conscience ne me reproche rien à me contenter de son témoignage, en attendant la manifestation de son innocence, de la bonté de Dieu qui la protège, ainsi que de la justice de ma cause ;

Je reprends les faits.

Lorsque Mme de Gouyon sortait de ma chambre, on m'a dit que cet homme était dans la rue, attendant la réponse. J'ai descendu mon escalier avec Mme de Gouyon que j'ai priée de consentir qu'il la suivît, et de la porte de la maison, j'ai dit à cet homme sans le voir, car il était nuit, et il faisait un très mauvais temps, qu'il l'accompagnât jusqu'à son logement. Je suis remontée chez moi. Le lendemain, je suis allée voir Mme Duquesne. J'ai appris là quel avait été le succès que la charité d'une part, et la confiance en moi de l'autre, avait engagé quoiqu'on n'eût point de lit, à en former un pour le moment, ne voulant pas l'éconduire à l'heure qu'il était et par un temps détestable, d'autant qu'on m'avait assuré et que j'avais dit moi-même, que c'était un très honnête homme. Je l'ai vu lui-même alors pour la première fois, n'ayant pu en aucune façon le distinguer le soir et par le temps qu'il faisait. Il m'a répété les mêmes choses qu'on m'avait dites sur son compte, et nommément que ce ne serait que pour un instant, qu'il allait à la campagne, voilà tous mes rapports avec lui.

Le malheur que j'ai, et dont je m'afflige de plus en plus, d'avoir été l'occasion par ma recommandation de la peine qu'éprouvent les personnes les plus respectables, m'a rendue très attentive à éviter de nommer personne, au sujet des rapports les plus simples et les plus ordinaires de la vie, dans la crainte qu'elles ne fussent aussi inquiétées. On me l'a reproché dans mes interrogatoires, en voilà le motif. Dans tout ce qu'on a pu ou qu'on pourrait découvrir de ma conduite, on n'y verra jamais rien de coupable, ni qui puisse me faire soupçonner. On n'a trouvé chez moi que les choses les plus innocentes. Cependant, on a fait l'ouverture de deux secrets dans mon secrétaire, qui contenaient ce que j'avais de plus intime, les lettres de mes frères. On aurait sans doute trouvé ce qui aurait pu me rendre suspecte, s'il avait existé.

J'observe encore qu'il ne faut qu'examiner ma conduite depuis l'arrestation de cet homme pour reconnaître que je n'ai aucune connaissance de cette affreuse affaire. Sans cette ignorance, comment serais-je restée tranquille chez moi. Le dimanche matin, en apprenant Mme Duquesne arrêtée, mes premiers mouvements ont été d'aller me présenter tout de suite, sans en être requise, tant j'étais forte de mon innocence, de la sienne, et de celles des autres personnes qui ont contribué à ma demande, à procurer le logement. Si je ne me suis pas montrée, comme je me suis sentie portée à le faire, je n'ai pas du moins balancé le mardi suivant que j'ai été arrêtée, à rendre hommage à la vérité. Puisse-t-elle se faire sentir tout entière au cœur de ceux qui m'entendent. J'espère en Dieu protecteur de l'innocence ; il ne permettra pas qu'on transforme une imprudence, que la charité excuse, dans un crime qu'elle abhorre.

Pourriez-vous, Citoyens juges, me soupçonner, et surtout m'accuser de complicité, si un mouvement de compassion naturelle à mon sexe m'eut portée à donner asile à un coupable dans lequel je n'aurais vu qu'un misérable. Si dans cette supposition, notre justice guidée par votre cœur, vous eut fait discerner que mon innocence, comme ne la reconnaîtriez-vous pas, puisqu'il n'en est pas ainsi, et que les compagnes respectables dont la société m'honore n'ont vu comme moi, qu'un homme

embarrassé par les circonstances que j'ai déduites ! En est-il parmi vous, dont le cœur ne se fut pas accordé avec les nôtres, si vous eussiez été à notre place ?